



S.I.R.D.
135, rue de l'Industrie
38170 SEYSSINET-PARISSET

tél : 04.76.21.85.26
fax : 04.76.49.03.79

N/Réf : DELCOM **50-12**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Comité syndical
Du 20 septembre 2012**

Le vingt septembre deux mille douze, à dix-huit heures, le Comité du SIVOM, dûment convoqué s'est réuni au complexe sportif Aristide Bergès de Seyssinet-Pariset, sous la Présidence de Christian COIGNÉ, Président du SIRD.

Date de convocation : 07 septembre 2012

Nombre de délégués en exercice : 18 Présents : 12 Votants : 15

Présents : M.BAFFERT(2), V.BELLE, Y BOULARD, A.CARBONARI (2), J CARRIER, C.COIGNÉ(2), C.DIDIER, J GAUTHIER, F.GILABERT, M.MASTROMAURO, M.REPELLIN, J.TESSAIRE

ABSENTS excusés : M. BROUZET, G.FRIER, G.JULLIEN, V.GONNET, D.ROUX, P.MOLINARO

Secrétaire de séance : Valérie BELLE

Président de séance : Christian COIGNÉ

Rappel du quorum : 10

OBJET : ETABLISSEMENTS SPORTIFS-

Reconstruction du gymnase Fleming à Sassenage : demande de subvention pour terrains extérieurs

Rapporteur : Christian COIGNÉ

Le Vice-président expose :

L'opération de reconstruction du gymnase Alexandre Fleming est en voie d'achèvement. Cette opération comprend non seulement la construction du nouveau gymnase, mais également la démolition de l'ancien gymnase et la reconstruction du terrain en herbe et de la piste d'athlétisme.

Concernant ces équipements extérieurs, compte tenu du parti architectural adopté pour la reconstruction du collège Alexandre Fleming par le conseil Général de l'Isère, le SIRD a été dans l'obligation de les déplacer.

En effet, vu la superficie de terrain disponible sur la parcelle après reconstruction du collège, il était impossible de reconstruire le nouveau gymnase en lieu et place de l'ancien. Le nouveau gymnase a donc été implanté sur les terrains extérieurs existants qu'il était nécessaire de restituer.

Le maître d'œuvre – cabinet R2K- a calculé selon les prix des marchés des lots « terrassements-VRD » et « aménagements paysagers et sportifs », le coût du terrain en herbe et de la piste d'athlétisme. Ce dernier est de 194 794.00 € HT.

Le Conseil Général de l'Isère a octroyé une subvention au SIRD pour l'opération Fleming correspondant à 50% du montant des travaux HT. En tenant compte de cette subvention, le surcoût engendré par le déplacement du terrain et de la piste d'athlétisme, est donc de 97 397 € HT.

Monsieur le Vice-Président demande d'autoriser le Président à solliciter une subvention à hauteur de 50% du montant HT du surcoût engendré par le déplacement du terrain en herbe et de la piste d'athlétisme de l'opération Fleming auprès du Conseil Général de l'Isère dans le cadre de la dotation départementale, soit une subvention de 48 698.50 €.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré :

AUTORISE Monsieur le Président à solliciter une subvention à hauteur de 50% du montant HT du surcoût engendré par le déplacement du terrain en herbe et de la piste d'athlétisme de l'opération Fleming auprès du Conseil Général de l'Isère dans le cadre de la dotation départementale, soit une subvention de 48 698.50 €.

CONCLUSIONS ADOPTEES A L'UNANIMITE

Conforme au registre

Fait à Seyssinet-Pariset, le 25 septembre 2012

Le Président,

Christian COIGNÉ